

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 20

Absents : 7

- dont suppléés 1

- dont représentés 6

Votants : 27

- dont « pour » : 27

- dont « contre » : 0

- dont abstention 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le treize avril à 15 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 7 avril 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme Sophie VAGINAY.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, HEMAR Dominique, BULTEL Jean Pierre, MASSE Roger, KLETTY Guy, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, Mme STUPNICKI Josiane ayant donné pouvoir à M. PELLOUX Jacques, Mme BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, M. BAGUE patrice ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. BERCHER Francis ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves et M. BEHETS Jan suppléé par M. HEMAR Dominique,

SECRETARE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2017/133

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES « SERRE-PONCON » ET « VALLEE DE L'UBAYE SERRE PONCON » ET LE PAYS SERRE-PONCON UBAYE DURANCE ANNEE 2017.

Le Conseil de Communauté,

VU le projet de convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle établi entre les 2 Communautés « SERRE-PONCON » et « VALLEE DE L'UBAYE SERRE-PONCON » et l'Association Pays S.U.D ayant pour objet de définir les conditions des participations de celles-ci au financement des actions menées par le Pays S.U.D.

CONSIDERANT le grand intérêt que présente l'activité de cette association pour le développement du territoire du Pays, au travers des actions ci-après :

- Animation du Pays
- Mission « Sig »
- Mission « Energie »
- Mission « Culture-PAH »
- Mission « Leader »
- Mission « Espaces valléens »
- Plan local de Développement économique
- Opération TEPCV
- Géomas Fonctionnement
- Géomas (ADS et Option)

CONSIDERANT que l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 stipule que toute autorité administrative qui attribue une subvention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention, lorsque son montant est supérieur à 23 000 € (décret n° 2001-495 du 6/01/2001).

Après délibéré,

- **APPROUVE** les termes de la convention qui lui est présentée,
- **AUTORISE** la Présidente à signer cette convention,
- **DIT** que les crédits correspondant à la participation de la Communauté pour 2017 d'un montant de **102 052.30 €** seront inscrits au Budget Principal 2017, art 62878.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci- dessus.
Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY

C.C.V.U.S.P

Séance du 13 Avril 2017